



prestation compensatoire / dommage et interets

Par **siloin**, le **11/01/2010** à **02:33**

bonjour,

mon ami a quitté sa concubine depuis plusieurs mois, il lui verse une conséquente pension alimentaire pour ses 3 enfants, il s'occupe d'eux régulièrement et plus que la convention le prevoyait.

Aujourd'hui son ex concubine souhaite accéder à une prestation compensatoire ou dommages et interets,

* elle s'est effectivement arrêtée de travailler à la naissance de ses enfants et aujourd'hui a 50 ans elle dit qu'elle ne pourra retrouver du travail lui ramenant un salaire convenable (elle travaille néanmoins aujourd'hui à mi temps)

* d'autre part elle met en avant le fait que mon ami l'a quitté "pour moi" puisque nous nous sommes rencontrés avant leur séparation et donc l'accuse de faute.

Je sais qu'à priori les concubins n'ont pas les mêmes droits que les époux en terme de prestation... mais la jurisprudence actuelle étend ces droits et j'ai peur qu'elle n'arrive à ses fins...

Qu'en pensez vous ?